

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/99/Add.2
9 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 100 et 69 e) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Science et technique au service du développement

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.144, tel qu'il a été modifié
oralement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Au paragraphe 3 du document A/C.5/36/99, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de soumettre à la Cinquième Commission pour approbation, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à la présente session de l'Assemblée, les propositions de dépenses de l'Administrateur du PNUD pour 1982 en ce qui concerne le budget administratif du secrétariat du Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Cette procédure serait conforme aux dispositions du paragraphe 8 du projet de résolution considéré, car elle correspondrait aux procédures adoptées à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, lors de laquelle des propositions avaient été soumises dans le document A/C.5/34/101.

2. Les propositions de l'Administrateur du PNUD sont présentées à l'Assemblée générale dans l'annexe au présent document, pour examen et approbation.

ANNEXE

Propositions de l'Administrateur du PNUD pour 1982 concernant
le budget administratif du secrétariat du Système de financement
des Nations Unies pour la science et la technique au service
du développement

1. Par le projet de résolution A/C.2/36/L.144, tel qu'il a été modifié oralement, l'Assemblée générale déciderait que les ressources, l'organisation et la gestion du Fonds intérimaire seront transférées au Système de financement à compter du 1er janvier 1982 et que les procédures énoncées dans l'annexe à la résolution 34/218 de l'Assemblée générale s'appliqueront au fonctionnement du Système de financement pendant la période transitoire. Dans ce projet de résolution, l'Assemblée recommande également que les ressources du Système de financement soient obtenues à l'aide de contributions versées par les Etats Membres et d'autres arrangements financiers, et prie le Secrétaire général de réunir au cours du premier trimestre de 1982 une conférence pour les annonces de contributions pour l'année transitoire 1982.

2. L'adoption, par l'Assemblée générale du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.144 aurait les incidences suivantes pour le Système de financement en 1982, en ce qui concerne les dépenses d'administration et les dépenses d'appui :

a) Le Système de financement engagera pendant l'année 1982 des dépenses d'administration et des dépenses d'appui qui seront financées à l'aide de fonds extra-budgétaires provenant de contributions des gouvernements annoncées lors d'une conférence pour les annonces de contributions 1/ qui aura lieu pendant le premier trimestre de 1982.

b) Pendant la période qui précédera la conférence pour les annonces de contributions, les dépenses d'administration et les dépenses d'appui (dont le montant est estimé à 400 000 dollars) seront financées à l'aide des ressources qui auront été virées du Fonds intérimaire au Système de financement.

3. On trouvera aux tableaux I et II ci-après la composition des effectifs proposée ainsi que les dépenses correspondantes à prévoir pour le Système de financement en 1982. L'Administrateur considère que ce tableau d'effectifs représente le minimum nécessaire pour maintenir les opérations à leur niveau actuel pendant l'année transitoire 1982. On propose d'ajouter aux effectifs autorisés par l'Assemblée générale pour le Fonds intérimaire pour 1980-1981 2/

1/ Les dépenses au titre de la convocation de la conférence pour les annonces de contributions sont indiquées au paragraphe 2 du document A/C.5/36/99.

2/ Pour 1980, le montant approuvé des dépenses était de 794 320 dollars et le montant effectif de 640 000 dollars; pour 1981, le montant approuvé des dépenses était de 1 145 140 dollars et l'on estime que le montant effectif ne dépassera pas cette somme.

un poste P-3 et un poste G-3 afin de renforcer l'équipe opérationnelle chargée de la gestion des projets approuvés pendant la période transitoire et des nouveaux engagements qui seront pris en 1982. Les autres augmentations de dépenses font l'objet de notes explicatives jointes aux tableaux.

4. Selon les dispositions des paragraphes 9 à 11 du projet de résolution un groupe intergouvernemental plénier sur le Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement ^{3/} se réunirait et établirait des recommandations sur les arrangements institutionnels, organisationnel et financiers à long terme du Système de financement. Comme il est prévu que le Système de financement sera amené à fournir une assistance au groupe intergouvernemental plénier dans ses travaux, 12 mois de services de consultant seront également nécessaires à cette fin.

5. Si les négociations, le niveau des contributions versées en 1982 et les perspectives pour 1983 et au-delà l'autorisent, à l'effectif de base seraient ajoutés, au maximum, 10 postes d'administrateur (un D-1, ^{4/} P 5, 2 P-4, un P-3 et 2 P 2) et neuf postes d'agent des services généraux ^{4/}.

6. Le montant estimatif des dépenses de personnel et des dépenses d'appui à imputer sur les ressources du Système de financement s'élèverait à 2 700 000 dollars. Pour assurer la continuité des travaux pendant toute la durée du premier trimestre de 1982, l'Administrateur propose donc de maintenir la composition des effectifs, telle qu'elle figure au tableau I, étant entendu qu'il procéderait, dans les limites indiquées ci-dessus au paragraphe 5, à des ajustements en fonction des résultats de la Conférence pour les annonces de contributions de 1982. Cette procédure assurerait la souplesse indispensable pour pouvoir faire face rapidement pendant l'année transitoire, à la situation telle qu'elle se présentera après la Conférence pour les annonces de contributions.

7. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 du projet de résolution et de la résolution 34/218, l'Administrateur fera rapport au Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et au Conseil d'administration du PNUD, pendant l'année transitoire 1982, sur les progrès réalisés et les opérations du Système de financement.

^{3/} Les prévisions de dépenses au titre des services de conférence pour ces réunions sont indiquées au paragraphe 5 du document A/C.5/36/99.

^{4/} Ces postes seraient ajoutés progressivement, compte tenu du volume global des engagements autorisés et des besoins précis des différentes fonctions.

Tableau I

Composition des effectifs pour 1982

<u>Administrateurs</u>	<u>Fonds intérimaire Postes approuvés par l'Assemblée générale pour 1980/1981</u>	<u>Système de financement à compter du 1er janvier 1982</u>
SSG	1	1
D-2	1	1
D-1	4	4
P-5	3	3
P-4	2	2
P-3	-	1
P-2/1	-	-
	<u>11</u>	<u>12</u>
<u>Agents des services généraux</u>		
G-5	2	2
G-4/3	<u>8</u>	<u>9</u>
	10	11

/...

Tableau II

Montants estimatifs des dépenses d'administration et des dépenses d'appui

<u>Postes de dépense</u>	<u>Fonds intérimaire pour la science et la technique au service du développement, 1981 Montants approuvés</u>	<u>Système de financement Montants estimatifs pour 1982</u>
1. Dépenses de personnel et dépenses connexes	775 740	1 195 815 <u>a/</u>
2. Frais généraux de fonctionnement	189 800	201 300 <u>b/</u>
3. Consultants	93 600	216 000 <u>c/</u>
4. Frais de voyage du personnel	86 000	99 000 <u>d/</u>
5. Remboursement des dépenses d'appui	<u>-</u>	<u>180 000 e/</u>
Total	<u>1 145 140</u>	<u>1 892 115</u>

a/ Comprend les crédits nécessaires au financement d'un poste supplémentaire P-3 et d'un poste supplémentaire G-3 et tient compte des augmentations des coûts dues à l'inflation.

b/ Comprend le coût de la location de locaux à usage de bureaux (5 500 pieds carrés) et le remboursement à l'Organisation des Nations Unies de services fournis.

c/ Ce montant comprend les deux éléments suivants : a) 156 000 dollars pour 150 jours de service de consultants de haut niveau, à raison de 275 dollars par jour, 150 jours de services de consultants de niveau intermédiaire à 200 dollars par jour, 300 jours d'indemnité de subsistance à raison de 90 dollars par jour et 16 voyages coûtant approximativement 3 500 dollars. b) 60 000 dollars pour 12 mois de travail à 5 000 dollars par mois pour les activités décrites au paragraphe 4 ci-dessus.

d/ Calculé sur la base de 28 voyages de fonctionnaire, à raison de 3 500 dollars par voyage, approximativement.

e/ Représente le coût dont conviendront vraisemblablement le Système de financement et le PNUD pour les services à assurer en 1982 (personnel, voyages, trésorerie et administration centrale). Aucun crédit n'a été alloué à ce titre au Fonds intérimaire en 1980-1981.